

# Capitaine d'Equipes 2025 / 2026

## Comité de Vendée de Tennis de Table

Maison des Sports – B.P. 167  
85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX

☎ ➤ 02 51 44 27 14

✉ ➤ [comite.tt.85@maisonsportsvendee.com](mailto:comite.tt.85@maisonsportsvendee.com)

🌐 ➤ <https://www.cd85tt.fr>

## DANS CE CAPITAINE

<a href="#">Calendrier</a> .....	1
<a href="#">Règlement</a> .....	2-10
<a href="#">Annuaire des clubs</a> .....	11-13
<a href="#">Catégories d'âge</a> .....	14
<a href="#">Comité Directeur</a> .....	15

## Permanences Secrétariat :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h – 13h	9h – 13h	9h – 13h	9h – 13h	9h – 13h
14h – 16h45	14h – 16h45		14h – 16h45	14h – 16h15

# Calendrier - Poules de 8 équipes

<u>1<sup>ère</sup> phase</u>			<u>2<sup>ème</sup> phase</u>		
Journée 1	<b>21/09/25</b>	1 - 8 2 - 7 3 - 6 4 - 5	Journée 1 (13)	<b>08/02/26</b>	8 - 1 7 - 2 6 - 3 5 - 4
Journée 2	<b>28/09/25</b>	7 - 1 6 - 2 5 - 3 8 - 4	Journée 2 (14)	<b>08/03/26</b>	1 - 7 2 - 6 3 - 5 4 - 8
Journée 3	<b>12/10/25</b>	1 - 6 2 - 5 3 - 4 8 - 7	Journée 3 (15)	<b>22/03/26</b>	6 - 1 5 - 2 4 - 3 7 - 8
Journée 4	<b>16/11/25</b>	5 - 1 4 - 2 3 - 8 6 - 7	Journée 4 (16)	<b>12/04/26</b>	1 - 5 2 - 4 8 - 3 7 - 6
Journée 5	<b>30/11/25</b>	1 - 4 2 - 3 7 - 5 8 - 6	Journée 5 (17)	<b>19/04/26</b>	4 - 1 3 - 2 5 - 7 6 - 8
Journée 6	<b>14/12/25</b>	3 - 1 5 - 6 4 - 7 2 - 8	Journée 6 (18)	<b>10/05/26</b>	1 - 3 6 - 5 7 - 4 8 - 2
Journée 7	<b>11/01/26</b>	1 - 2 6 - 4 7 - 3 8 - 5	Journée 7 (19)	<b>31/05/26</b>	2 - 1 4 - 6 3 - 7 5 - 8

**ATTENTION aux brûlages des J05, J06 et J07-Ph02.**

La départementale se joue AVANT la régionale

Journées des BARRAGES, PRE-TITRES et TITRES

- Barrages / Pré-titres ⇒ **7 juin 26**
- Titres ⇒ **14 juin 26**

## CRITERIUM FEDERAL

**1<sup>er</sup> Tour : 18-19/10/25**

**2<sup>ème</sup> Tour : 22-23/11/25**

**3<sup>ème</sup> Tour : 24-25/01/26**

**4<sup>ème</sup> Tour : 14-15/03/26**

## TITRES VENDEENS

**Jeunes** ⇒ les 23 & 24 mai 26 - **Seniors** ⇒ le 25 mai 26

**Capitaine d'Équipes**  
**Championnat départemental Seniors par équipes**  
**Comité de Vendée**

**Article 1 – ENGAGEMENT**

**Article 2 – FORMULE**

**Article 3 – COMPOSITION DES EQUIPES**

**Article 4 – DEROULEMENT**

**Article 5 – LITIGES**

**Article 6 – BRULAGE**

**Article 7 – TRANSMISSION DES RESULTATS**

**Article 8 – PENALITES**

**Article 9 – CLASSEMENT EN POULES**

**Article 10 – TITRES ET BARRAGES**

**AMENDES**

**Pour tout autre cas non évoqué dans ces règlements, il faudra  
se référer aux règlements fédéraux de l'année en cours  
consultables sur le site de la F.F.T.T.**

**Les règlements fédéraux**

# Règlement du championnat par Équipes

## Échelon départemental

---

### Article 1 - ENGAGEMENT

---

- a) Cette procédure est réalisée à partir d'un bordereau transmis par le Comité début juin,
- b) Les confirmations des clubs doivent parvenir au Comité à la date de l'assemblée générale (courant juin). La date limite du désistement est celle fixée sur le bordereau d'engagement. **Après cette date, le club se verra pénalisé du montant de l'engagement.**
- c) En cas de désistement, le responsable de la commission sportive est habilité à combler les poules.
- d) **Avant la date limite** : En cas de non-confirmation de l'engagement ou bien d'un retrait, quelle que soit la date ou la phase, l'équipe ne pourra pas retrouver ce niveau au début de la phase suivante.
- e) **Après la date limite** : Une équipe qui se retire **après** la date limite prévue sur le bordereau d'engagement, dans une division autre que la D4 ou D5 empêchera la ou les équipes **du dessous**, et de numérotation supérieure, d'obtenir une montée à la fin de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase, avec interdiction de jouer les titres si cela est prévu en fin de ladite phase **et devra s'acquitter du montant l'engagement.**
- f) Tout club jouant en pré-régional doit avoir obligatoirement une équipe de jeunes participant au championnat jeunes ou C.I.C. En fin de saison, les équipes en infraction seront rétrogradées dans la division inférieure.

---

### Article 2 - FORMULE

---

- a) Equipe de 6 joueurs en PR, D1, D2, D3, D4 répartis en 2 groupes A et B. La rencontre se déroule sur 2 tables identiques. Les 2 mieux classés sont en A. Le moins bien classé est en B.
- b) Equipe de 3 joueurs en D5 : la rencontre se joue sur 1 table.
- c) Les points classements correspondent à ceux de juillet pour la 1<sup>ère</sup> phase et janvier pour la 2<sup>ème</sup>.
- d) A l'issue d'une rencontre, des points sont attribués à chaque club, à savoir :
  - a. 3 points pour une victoire,
  - b. 2 points pour une égalité,
  - c. 1 point pour une défaite,
  - d. 0 point pour une défaite par forfait ou pénalité (attribué par le siège départemental et la commission sportive).

---

### Article 3 – COMPOSITION DES EQUIPES

---

- a) Les Féminines peuvent participer au championnat par équipes départemental par 6 ou 3 joueurs sans limitation de nombre.
- b) Interdiction de faire participer des poussins. Toutes les autres catégories jeunes sont admises. Les jeunes peuvent participer à la fois au championnat jeunes et seniors sur le même week-end.
- c) Nombre de Joueurs mutés dans une équipe : Le nombre de joueur mutés figurant sur la feuille de rencontre n'est pas limité.

---

### Article 4 – DEROULEMENT

---

- a) La salle doit être ouverte 30 minutes au moins avant l'heure prévue du début de rencontre.
- b) L'équipe visiteuse doit pouvoir disposer des 2 tables pour l'échauffement 10 minutes consécutives au moins, et d'une table 15 minutes avant le début de la rencontre.  
Sur 1 table (D5) les visiteurs doivent disposer de la table pendant 15 minutes, dont les 5 qui précèdent le début.
- c) Les PR jouent soit le dimanche matin – 9h00, soit l'après-midi – 14h30. Ce choix est définitif pour les 2 phases. Les D1, D2, D3, D4 et D5 le dimanche matin – 9h00. Toutefois, des avancements de dates ou changement de lieu peuvent être autorisés. Un écrit des 2 clubs doit être transmis au siège du Comité pour accord avant le jeudi précédent la rencontre, par courrier ou mail. Si le Comité n'est pas avisé de l'avancement, les 2 équipes perdent la rencontre sur pénalité. Le report ne peut être qu'exceptionnel et du seul ressort de la commission sportive qui définira la date du report. Seuls les joueurs qualifiés à cette date peuvent participer.

#### **DEBUT**

- d) 15 minutes avant le début, chaque capitaine produit, dans l'ordre de la feuille, la liste de ses joueurs. Chacun peut, à ses risques et périls, y coucher des joueurs absents à ce moment-là. La responsabilité d'une mauvaise composition incombe exclusivement au capitaine de l'équipe fautive. A la fin, les 2 capitaines attestent la conformité en signant, après avoir pris connaissances des réclamations, réserves, cartons.

#### **MATERIEL**

- e) Si les parties se déroulent sur plusieurs tables homologuées, ces dernières doivent être de même marque, type et couleur. L'échauffement doit se dérouler avec des balles agréées de même marque, référence et couleur. Si les balles agréées existent en 2 couleurs, l'équipe recevant devra proposer des balles de couleur compatible avec la tenue de l'équipe adverse. Si les balles n'existent qu'en une seule couleur, la tenue des 2 équipes doit être compatible. Les tenues blanches sont à proscrire.

Un seul type de balle doit être utilisé : les balles plastiques.

## **ARBITRAGE**

- f) Il peut être assuré par :
- Des arbitres officiels non joueurs mais à disposition par le club recevant ;
  - Par les joueurs recevant.

Mais si l'équipe visiteuse exprime le désir d'arbitrer, il ne peut leur être opposé un refus pour la moitié des parties. Si un arbitre officiel accompagne l'équipe visiteuse, il a le droit de faire de même.

---

## *Article 5 – LITIGES*

---

## **RETARD**

- a) Le capitaine de l'équipe présente est en droit de déposer des réserves au verso de la feuille. On doit attendre 30 minutes avant de demander le forfait. Ce délai est porté à 1 heure par une équipe qui a avisé de son retard. L'équipe doit avoir avisé de son retard au plus tard 30 minutes avant l'heure fixée pour le début de la rencontre. Aucun délai n'est accepté pour l'équipe qui reçoit.
- b) Un joueur absent physiquement à l'appel de son nom perd la partie. Toutefois, ce joueur inscrit sur la feuille, s'il arrive en cours de rencontre, peut disputer les parties suivantes.

## **LES RESERVES**

- c) Elles doivent être inscrites au verso de la feuille en présence du capitaine de l'équipe adverse qui apposera sa signature. Celle-ci atteste qu'il est informé de la réserve, sans aucun engagement de sa part. Les réserves concernant la qualification des joueurs doivent être inscrites avant le déroulement de la rencontre. Les réserves relatives aux conditions matérielles doivent être inscrites au plus tard après la fin de la première partie de la rencontre et avant la 2<sup>ème</sup> partie. Si ces conditions viennent à évoluer en cours de rencontre, il faudra noter l'horaire et l'état du score au moment du dépôt de la réserve.

## **ABANDON / BLESSURE / REFUS**

- d) Un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut plus participer aux parties suivantes.

Si le joueur est blessé en début de partie, noter le score de la première manche et mettre (A) à la partie suivante et (F) ensuite. Il faut inscrire « joueur blessé » au verso, et faire signer les 2 capitaines. Idem si le joueur se blesse en cours de rencontre.

## **LA RECLAMATION**

- e) Elle ne peut porter que sur des faits précis. La réclamation doit être portée sur la feuille et confirmée plus en détails dans les 72 heures au siège du Comité.

## **LE FORFAIT**

- f) Le forfait est une sanction envers l'équipe fautive attribuée par la commission sportive compétente qui peut s'il y a lieu et suivant les circonstances, moduler la sanction. Pour la D4 et la D5 la commission sportive applique le forfait général, si c'est la dernière équipe du club à la suite de 3 forfaits simples consécutifs ou non dans une même phase.

- Forfait simple : L'équipe qui déclare forfait doit aviser l'équipe adverse et le Comité. Dans le cas contraire les frais de déplacements de l'équipe adverse seront imputés au club de l'équipe déclarée forfait + amende.
- Forfait général : s'applique à l'issue de 2 forfaits simples consécutifs ou non au cours d'une même phase. Lorsqu'une équipe d'une association est déclarée forfait général dans une division, elle est mise hors compétition pour la saison en cours et recommence la compétition deux divisions en dessous au début de la saison suivante. Aucune équipe de numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général ne peut accéder à la division considérée avant deux saisons. Le forfait général d'une équipe d'une association entraîne la confiscation de la caution, la mise hors compétition pour la phase en cours de toutes les autres équipes d'un numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général, uniquement dans leur championnat respectif (masculin ou féminin) et la descente de chacune de ces équipes dans la division inférieure à la fin de la phase considérée. Lorsqu'une équipe est mise hors compétition, tous ses résultats sont automatiquement annulés ainsi que les points résultats acquis contre cette équipe par ses adversaires.
- Forfait au cours de la dernière journée de championnat de la saison : le forfait au cours de la dernière journée de championnat de la saison entraîne la sanction suivante : confiscation de la caution, application de la pénalité financière d'un forfait simple (frais de déplacement aller et retour ou péréquation) et rétrogradation de l'équipe de deux divisions.
- Forfait au cours de la « journée des titres » : Lorsque l'accession en division supérieure est acquise, avant la « journée des titres », un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante : confiscation de la caution, règlement de la péréquation (si celle –ci est prévue) et non-accession en division supérieure.
- Lorsqu'une équipe est exempte lors de la dernière rencontre d'une poule, un forfait lors d'une rencontre précédente est un forfait simple.

### **EQUIPE INCOMPLETE – ECRITURE EN FAUX**

g) Dans les cas suivants :

- en acceptant l'ajout d'un nom en lieu et place de l'absent alors que l'équipe est déclarée incomplète,
- en mettant des scores « mensongers » pour les parties face au joueur « physiquement absent »
- en entérinant par sa signature la feuille de rencontre.

La Commission Sportive prévient que dorénavant si certains sont pris en flagrant délit de faux en écriture, dans le seul but d'éviter une amende, des sanctions sportives et financières seront définies et appliquées en fonction de la gravité des faits, et ce, aux deux équipes concernées (celle qui bénéficie de la triche et l'autre qui entérine la tricherie).

---

## Article 6 – LE BRULAGE

---

- a) Au début de la phase, chaque équipe reçoit un numéro. Ce dernier pourra changer en cours de saison en fonction des montées ou descentes pour respecter la hiérarchie des équipes.
- b) Au titre d'une même journée de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son club. Si cela n'est pas le cas, on admet la 1<sup>ère</sup> participation dans l'ordre chronologique. Les autres sont à retirer avec les conséquences qui en découlent.
- c) Un joueur ayant disputé deux rencontres d'une même phase (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).
- d) Au cas où un club possède 2 équipes dans une même poule, un joueur ayant effectué une rencontre dans une équipe ne peut plus basculer dans l'autre.
- e) En équipe de 3 ou 4 joueurs, lors de la 2<sup>ème</sup> journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1<sup>ère</sup> journée dans une équipe de niveau supérieur et de numérotation inférieure.  
En équipe de 5 à 6 joueurs, le principe est le même et concerne 2 joueurs maximum.  
Cette procédure est la même pour les équipes exemptes la 1<sup>ère</sup> journée.
- f) Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe, que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée dans une autre équipe de l'association.  
Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de niveau inférieur et de numérotation supérieure pour cette journée.
- g) Lorsqu'une équipe est exempte ou bénéficie d'un forfait, elle envoie une feuille de rencontre dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille sont considérés comme ayant participé à la journée. En cas de non-réception dans les délais (lundi suivant la rencontre avant minuit), les joueurs ayant participé à la journée précédente sont considérés comme joueurs sur cette journée d'exempt ou de forfait.
- h) Si une équipe est exempte de la 1<sup>ère</sup> journée d'une des deux phases, l'association doit adresser les noms de joueurs prévus pour disputer cette rencontre dans les mêmes délais que les feuilles de rencontre de cette journée.

---

## Article 7 – TRANSMISSION DES RESULTATS

---

- a) Le résultat de chaque rencontre doit être transmis par l'association qui reçoit le lundi suivant la rencontre avant minuit.
- b) En cas de forfait ou d'exempt, une feuille de rencontre **doit toujours être établie**. La fourniture, l'envoi et le libellé de la feuille incombent toujours à l'équipe qui bénéficie du forfait. ~~En D5 ou dernière équipe de l'association, pas d'envoi de feuille contre exempt.~~

---

### *Article 8 – PENALITES*

---

- a) Prenez note que les mails « pénalités » vous sont adressés dès que possible, mais la commission n'a pas l'obligation de vous les transmettre avant la journée suivante.
- b) Fautes entraînant la perte du match par pénalité :
- Match avancé sans l'accord du Comité ;
  - Pour équipes de 6 :
    - i. 4 joueurs présents
    - ii. Incomplet avec l'absence en groupe A
    - iii. Incomplet avec le joueur brûlé en A
    - iv. 2 joueurs brûlés
    - v. Mauvaise composition (article 2)
  - Pour équipes de 3 :
    - i. 1 seul joueur présent
    - ii. Incomplet avec 2 joueurs dont 1 brûlé
    - iii. 2 joueurs brûlés

---

### *Article 9 – CLASSEMENT EN POULES*

---

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontre.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontre, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre elles. Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :

- a) en faisant le total de leurs points-rencontres ;
- b) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-parties gagnés par les points-parties perdus pour ces mêmes rencontres ;
- c) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues pour ces mêmes rencontres ;
- d) si l'égalité persiste, en faisant le quotient de points-jeu gagnés par les points-jeu perdus pour ces mêmes rencontres ;
- e) si l'égalité persiste, l'avantage est donné à l'équipe dont le joueur figurant sur la feuille de rencontre est le plus jeune
- f) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

g) méthode de départage des équipes issues de poules différentes :

exemple :

○ En poule 1 (**7 équipes**) La Merlatière termine 6<sup>ème</sup> avec 11 points rencontre et 55 Points Gagnés sur ses 6 matches effectués

○ En poule 2 (**8 équipes**) Montaigu termine 6<sup>ème</sup> avec 11 points rencontre et 60 PG sur ses 7 matches effectués

Les 2 clubs sont 6<sup>ème</sup>, il faut les départager pour un éventuel maintien.

On prend en compte les points rencontre : 11 points c'est l'égalité. On prend alors le nombre de PG sur toutes leurs rencontres dans la poule et l'on divise par le nombre de journées réellement effectuées (non-prise en compte de l'exempt).

Merlatière 11 points 55 PG / 6 Journées = 9,1666

Montaigu 11 points 60 PG / 7 J = 8,5714

La Merlatière passe devant pour cet exemple.

---

#### Article 10 – TITRES ET BARRAGES

---

- a) Il n'y a pas d'attribution des titres à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase.
- b) A l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase, un titre départemental est attribué dans chaque division.
- c) La commission sportive est la seule compétente pour organiser cette journée finale. Elle peut être précédée de barrages et pré-titres suivant le nombre de poules. Un tirage au sort pourra être effectué en Comité Directeur pour faciliter cette organisation.
- d) La règle pour pouvoir disputer les barrages, les pré-titres et les titres est la suivante :
- Une équipe ne peut comprendre que des joueurs qualifiés en respectant le brûlage. Les joueurs doivent avoir disputé au minimum 3 journées en 2<sup>ème</sup> phase dans ladite équipe, ou 6 journées dans différentes équipes sur la saison (le championnat jeunes pouvant être pris en compte). A défaut de cette disposition, l'association se verra perdre son titre par pénalité et infliger une amende de 100€.
  - Lors de cette journée, un joueur ne peut participer que dans une seule équipe.

---

## AMENDES

---

<b><u>Forfait</u></b>	Pré Régional à D4	<b>30.00 €</b>
	D5 et Féminines	<b>9.00 €</b>

Plus le remboursement des frais de déplacements de l'équipe adverse (0,35 €).

Forfait lors des journées de barrages - pré-titres ou titres l'amende correspondra au montant de l'engagement indiqué ci-dessous.

**Forfait général** ➤ l'amende correspondra au montant de l'engagement soit :

- Pré Régional	<b>90.00 €</b>
- Départementale 1	<b>80.00 €</b>
- Départementale 2	<b>70.00 €</b>
- Départementale 3	<b>65.00 €</b>
- Départementale 4	<b>50.00 €</b> ou <b>35.00 €</b> (2 <sup>ème</sup> phase)
- Départementale 5	<b>31.00 €</b> ou <b>21.00 €</b> (2 <sup>ème</sup> phase)

**Feuille non parvenue si demandée par le Comité** (jeudi matin dernier délai)

- 1<sup>ère</sup> fois = **5.00 €**

**Feuille de rencontre non télétransmise et/ou résultat non saisi sur SPID** (avant lundi minuit)

- 1<sup>ère</sup> fois = **5.00 €**

- 2<sup>ème</sup> fois = **10.00 €**

**Mauvaise composition d'équipes** **9.00 €**

**Joueur non qualifié** **9.00 €**

**Joueur brûlé** **9.00 €**

**Équipe incomplète** (PR - D1 - D2) **15,00 €**

(D3 - D4) **9.00 €**

(D5) **4.00 €**

**Absence d'un arbitre** à partir de la D1 et au-dessus : 80 €.

**Absence d'un Juge-arbitre** à partir de la PR et au-dessus : 150 €

# Annuaire des clubs

**Attention à toujours demander une trace écrite en cas de modification de journée, de lieu ou d'horaire.**

Club	Salle	Club	Salle
<b>ACHARDS (LES) TT U.S.</b> PDT : Guillaume CELLIER	Salle Omnisports Rue Jean Bouin 85150 LA MOTHE ACHARD <a href="mailto:tennisdetablelesachards@gmail.com">tennisdetablelesachards@gmail.com</a>	<b>AIZENAY CPF</b> PDT : Samuel CAILLETEAU	Salle de la Galerne Route de Nantes 85190 AIZENAY <a href="mailto:secretariat.cpfa@laposte.net">secretariat.cpfa@laposte.net</a>
<b>ANGLES PPC</b> PDT : David BONNIN	Complexe Sportif Route de la Dugeonnière 85750 ANGLES <a href="mailto:contact@ppcangles.fr">contact@ppcangles.fr</a>	<b>AUBIGNY / NESMY T.T. (A.L.)</b> PDT : Brice GUILBAUD	N°1-Salle de Sports 16 rue du Stade 85430 AUBIGNY N°2-Salle de Sports 30 rue Gare 85310 NESMY <a href="mailto:alaubignynesmytt@gmail.com">alaubignynesmytt@gmail.com</a>
<b>AVRILLE AS 85</b> PDTE : Marie-Noëlle BESSON	Complexe sportif Allée des 36 heures 85440 AVRILLE	<b>BEAUREPAIRE / ST FULGENT</b> PDT : Nicolas ANNEREAU	Complexe sportif Rue du Stade 85250 ST FULGENT
<b>BEAUFOU VENDEE (ASL)</b> PDT : Patrick RABILLER	Salle de Tennis de Table Place des Tilleuls 85170 BEAUFOU <a href="mailto:aslbeaufouvendeett@gmail.com">aslbeaufouvendeett@gmail.com</a>	<b>BEIGNON BASSET TTA</b> PDTE : Raphaëlle GAUVRIT	Foyer Rural rue des Violettes - BEIGNON BASSET 85170 LE POIRE SUR VIE <a href="mailto:raphaelle.grellier@gmail.com">raphaelle.grellier@gmail.com</a>
<b>BELLEVIGNY ES</b> PDTE : Annabelle GUILLOU	Salle Rémy Martineau -Comp. Sportif 50 bd André Malraux 85170 BELLEVIGNY <a href="mailto:secretaire.esbellevignytt@gmail.com">secretaire.esbellevignytt@gmail.com</a>	<b>BOUIN E</b> PDT : Fabien PONTOIZEAU	Salle des Sports DU POIROC 85230 BOUIN <a href="mailto:secretariat.ettbouin@gmail.com">secretariat.ettbouin@gmail.com</a>
<b>BOURNEZEAU ESBTT</b> PDT : Alexandre LEGER	Salle omnisports rue du stade 85480 BOURNEZEAU <a href="mailto:esbtt2@yahoo.fr">esbtt2@yahoo.fr</a>	<b>BRETIGNOLLES TT</b> PDT : Damien PILLET	Salle Gilles Renaud Rue de la Gite 85470 BRETIGNOLLES/MER
<b>CHALLANS OPS</b> PDT : Denwal BAREAU	Salle des Noues Hippodrome Rte de Soullans 85300 CHALLANS <a href="mailto:contact@challans-tt.fr">contact@challans-tt.fr</a>	<b>CHANTONNAY T.T.</b> PDT : Grégory PILLAUD	salle de la Charlère rue Arc en ciel 85110 CHANTONNAY Tél : 02 51 94 52 03 <a href="mailto:ttchantonnaisiens85bureau@gmail.com">ttchantonnaisiens85bureau@gmail.com</a>
<b>CHAUCHE US</b> PDT : Romain BONNAUD	Salle Omnisports Impasse Fruchet 85140 CHAUCHE Tél : 02 51 41 81 90	<b>CHAVAGNES EN P. STL</b> PDT : Fabien CHAPLEAU	Salle Omnisports Rue Jean de Suzannet 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS <a href="mailto:secretariat037@gmail.com">secretariat037@gmail.com</a>
<b>COEX CP</b> PDT : Alain CHARRIER	Salle Tennis de Table salle des Albizias - rue des Acacias 85220 COEX <a href="mailto:ping.coex@gmail.com">ping.coex@gmail.com</a>	<b>COMMEQUIERS TT</b> PDT : Christian ROBION	Complexe sportif 421 rue du Gal de Gaulle 85220 COMMEQUIERS <a href="mailto:tccommequiars85@gmail.com">tccommequiars85@gmail.com</a>
<b>EPESSSES (Les)</b> PDTE : Jessie RABREAU	Salle Omnisports Rue du Stade 85590 LES EPESSSES <a href="mailto:secretariat.stts@gmail.com">secretariat.stts@gmail.com</a>	<b>ESSARTS TTE (Les)</b> PDT : Samuel LECZINSKI	Salle Tennis de Table 85140 LES ESSARTS <a href="mailto:contact.tte@gmail.com">contact.tte@gmail.com</a>
<b>FERRIERE VENDEE</b> PDT : Stéphane BROCHARD	Salle de T.T. Route de la Merlatière 85280 LA FERRIERE <a href="mailto:tennisdetable.laferriere85@outlook.fr">tennisdetable.laferriere85@outlook.fr</a>	<b>FONTAINES-DOIX</b> PDT : Guillaume PERIDY	Salle Omnisports des 4 Vents route de Fontaines 85200 MONTREUIL
<b>FONTENAY TTC</b> PDT : Kévin MOINARD	Salle André Forens Avenue du Général de Gaulle Plaine des Sports 85200 FONTENAY LE COMTE <a href="mailto:ttcf.85200@gmail.com">ttcf.85200@gmail.com</a>	<b>GARNACHE TTCG</b> PDT : Jonathan BRIAND <b>Nouvelle salle</b>	Salle de l'Eperon 1 place de l'Eglise 85710 LA GARNACHE <a href="mailto:TTCG-85@outlook.fr">TTCG-85@outlook.fr</a>

<b>Club</b>	<b>Salle</b>	<b>Club</b>	<b>Salle</b>
<b>FROMENTINE</b> <b>Nouveau club</b> PDT : Laurent AUBURSIN	Salle Omnisports de la Parée Bernard 19 rue du Parc des Sports 85550 LA BARRE DE MONTS	<b>GENETOUZE / VENANSAULT</b> PDT : Benoit ROQUET	Salle Tennis de Table - Omnisports N°1-Rue du Pont Celine – 85190 LA GENETOUZE N°2-Salle des Sports – route Génétouze allée du Sableau - 85190 VENANSAULT <a href="mailto:ttqv85@yahoo.com">ttqv85@yahoo.com</a>
<b>GIROUARD</b> PDT : Tony BOUVET	Salle Multisports 10 rue des forgerons 85150 LE GIROUARD	<b>HERBERGEMENT ASTT</b> PDT : Simon AIRIEAU	Her'de Sport Place du Marché 85260 L'HERBERGEMENT <a href="mailto:asth85@gmail.com">asth85@gmail.com</a>
<b>HERBIERS (LES) TENNIS DE TABLE</b> PDT : Julien BABARIT	Complexe sportif Les Demoiselles Rue de la Demoiselle 85500 LES HERBIERS <a href="mailto:tth85@laposte.net">tth85@laposte.net</a>	<b>JARD SC</b> PDT : Joé BOURON	Salle Tennis de Table Route de Madoreau 85520 JARD SUR MER <a href="mailto:lescjt@gmail.com">lescjt@gmail.com</a>
<b>LANDES GENUSSON E</b> PDT : Francky POIRON	Salle Omnisports rue du Stade 85130 LES LANDES GENUSSON <a href="mailto:espoirlandais@gmail.com">espoirlandais@gmail.com</a>	<b>LUCON TT</b> PDT :	N°1 - Salle Jean Jaurès 3, rue Jean Jaurès – 85400 LUCON Tél : 02 51 29 01 80 N°2 – Salle Beaussire1 Rue Adjudant Barois – 85400 LUCON <a href="mailto:tt.lucon@yahoo.fr">tt.lucon@yahoo.fr</a>
<b>MAGNILS REIGNIERS ATT</b> PDT : Laurent DEZAMY	Salle Omnisports 85400 LES MAGNILS REIGNIERS <a href="mailto:atmb.tennisdetable@gmail.com">atmb.tennisdetable@gmail.com</a>	<b>MEILLERAIE TILLAY</b> PDT : Jimmy COULON	Salle Omnisports Rue du Stade 85700 LA MEILLERAIE TILLAY Tél : 02 51 65 86 77 <a href="mailto:raquettesmelletoises@gmail.com">raquettesmelletoises@gmail.com</a>
<b>MONTS ET VALLEES</b> BOUP./FLOC./ST PROUANT/MONS. PDT : Maël GALAIS	N°1 - Salle du Lavoir - Rue Jean Moulin 85510 LE BOUPERE N°2 – Compl Sportif – rte du Puy Lambert 85700 LA FLOCELLIERE SEVREMONT <a href="mailto:club.ttmv@gmail.com">club.ttmv@gmail.com</a>	<b>MORTAGNE FRATERNELLE</b> PDTE : Juliette FORT	Salle Gaston Chirat Allée des Peupliers 85290 MORTAGNE SUR SEVRE <a href="mailto:tennisdetablemortagne@gmail.com">tennisdetablemortagne@gmail.com</a>
<b>MOUCHAMPS SJTT</b> PDT : Théophile YOU	Salle Omnisports Rue du Stade 85640 MOUCHAMPS <a href="mailto:sjttmouchamps@gmail.com">sjttmouchamps@gmail.com</a>	<b>MOUILLERON TT CLUB</b> PDTE : Laure BROSEL	Salle Tennis de Table Complexe Sportif 85000 MOUILLERON LE CAPTIF <a href="mailto:mouilleronttc@gmail.com">mouilleronttc@gmail.com</a>
<b>MOUTIERS MAUXFAITS TT</b> PDT : Christophe GRELARD	Salle Omnisports Rue de la Forêt 85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS <a href="mailto:ping.tcm85@gmail.com">ping.tcm85@gmail.com</a>	<b>NIEUL TENNIS DE TABLE</b> PDT : Dylan BILLET	Complexe sportif Rue De Lattre De Tassigny 85430 NIEUL LE DOLENT <a href="mailto:nieultt@gmail.com">nieultt@gmail.com</a>
<b>NORD EST VENDEE TT</b> PDT : Didier DECHAUDAT	Salle des Sports Lotissement des Hirondelles 85610 LA BERNARDIERE <a href="mailto:nevt85@gmail.com">nevt85@gmail.com</a>	<b>NOIRMOUTIER AL</b> PDT : Damien SIMON	Salle Omnisports Rue Molière 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE Tél : 02 51 39 26 76
<b>NOTRE DAME DE MONTS FLIP MONTOIS</b> PDTE : Nelly HELIGON	Espace René Bonnamy 26 route du Fief Noumois 85690 NOTRE DAME DE MONTS <a href="mailto:leflipm@gmail.com">leflipm@gmail.com</a>	<b>POIRE SUR VIE AL</b> PDT : Frédéric DAVIET	Salle Omnisports La Montparière Rue du Petit Bois 85170 LE POIRE SUR VIE <a href="mailto:poire.tennisdetable@gmail.com">poire.tennisdetable@gmail.com</a>
<b>POUZAUGES A.C.T.T.</b> PDT : David GICQUEAU	Salle LARGETEAU Carrefour des Lilas - rue Largeteau 85700 POUZAUGES <a href="mailto:isami.augain@orange.fr">isami.augain@orange.fr</a>	<b>ROCHE VENDEE T.T.</b> PDT : Thierry AUFFRET	Salle Tennis de Table Complexe Sportif - Rue Robert Dauger 85000 LA ROCHE SUR YON <a href="mailto:tennisdetablelarochevendee@gmail.com">tennisdetablelarochevendee@gmail.com</a>

<b>Club</b>	<b>Salle</b>	<b>Club</b>	<b>Salle</b>
<b>SABLES VENDEE TT</b> <i>PDT : Jean-Claude SICHE</i>	gymnase Coubertin (salle spé.) Allée du Parc Pierre de Coubertin 85180 LES SABLES D'OLONNE <a href="mailto:lsvtt@gmail.com">lsvtt@gmail.com</a>	<b>SALLERTAINE TTM</b> <i>PDT : Eric RENAUDIE</i>	Salle les Tamaris 4 place Emile Gaborit 85300 SALLERTAINE <a href="mailto:ttmsallertaine@gmail.com">ttmsallertaine@gmail.com</a>
<b>ST ANDRE G. D OIE US</b> <i>PDT : Corentin BRETIN</i>	Salle Omnisports 21 rue de la Madone 85250 ST ANDRE GOULE D OIE <a href="mailto:usqtennissetable@gmail.com">usqtennissetable@gmail.com</a>	<b>ST AUBIN-ST MARTIN- GAUBRETIERE</b> <i>PDT : Claude RETAILLEAU</i>	Salle T.T. des Tourelles Rue du Stade 85130 LA GAUBRETIERE
<b>ST CHRISTOPHE DU LIGNERON</b> <i>PDT : Jean-Noël JOUBERT</i>	Salle omn. – complexe du Reinet Route de Froidfond 85670 ST CHRISTOPHE DU LIGNERON	<b>ST DENIS CHEVASSE ES</b> <i>PDT : Sébastien CHOPIN</i>	Salle Omnisports Rte de Dompierre 85170 ST DENIS LA CHEVASSE <a href="mailto:esdtt85@gmail.com">esdtt85@gmail.com</a>
<b>ST FLORENT TT</b> <i>PDT : Mattias VERILLON</i>	Salle omnisports route du Tablier 85310 ST FLORENT DES BOIS <a href="mailto:stflotennissetable@gmail.com">stflotennissetable@gmail.com</a>	<b>ST GILLES EP</b> <i>PDT : Christian RIVIERE</i>	Salle de la Chapelle 2 rue du Bois 85800 ST GILLES CROIX DE VIE <a href="mailto:epsq85@hotmail.fr">epsq85@hotmail.fr</a>
<b>ST HILAIRE DE LOULAY</b> <i>PDT : Jérôme LIAIGRE</i>	Salle des Capucines Complexe Sportif - Cité des Vergnes 85600 ST HILAIRE DE LOULAY <a href="mailto:contact@pingmontaiquvendee.fr">contact@pingmontaiquvendee.fr</a>	<b>ST LAURENT S/S ASCM</b> <i>PDT : Jean-Marc CHOLLET</i>	Salle Omnisports 85290 ST LAURENT / SEVRE <a href="mailto:saintlaurenttennissetable@gmail.com">saintlaurenttennissetable@gmail.com</a>
<b>ST MARS REORTHE TT</b> <i>PDT : Gabin CULOT</i>	Salle Omnisports Rue des Jarries 85590 ST MARS LA REORTHE <a href="mailto:stmarsreorthe.tt@gmail.com">stmarsreorthe.tt@gmail.com</a>	<b>ST MARTIN NOYERS ESMTT</b> <i>PDT : Guillaume MOREAU</i>	Complexe Sportif Rue du Stade 85140 ST MARTIN DES NOYERS <a href="mailto:esmtt.saintmartin@gmail.com">esmtt.saintmartin@gmail.com</a>
<b>ST MESMIN / MONTOURNAIS PPC</b> <i>PDT : Albin AUMONT</i>	Salle de St Mesmin Rue du Stade 85700 ST MESMIN	<b>ST PAUL EN P. FARFADETS TT</b> <i>PDT : Tony ROY</i>	Complexe Sportif Route de St Mars 85500 ST PAUL EN PAREDS <a href="mailto:farfadetstennissetable@gmail.com">farfadetstennissetable@gmail.com</a>
<b>ST VINCENT SUR GRAON</b> <i>PDT : Ludovic ROCARD</i>	Ancienne Ecole 39, rue du Lac 85540 ST VINCENT / GRAON	<b>STE FLAIVE LS</b> <i>PDT : Damien BERNARD</i>	SALLE DE TENNIS DE TABLE Complexe Sportif - Rte de La Gourdière 85150 STE FLAIVE DES LOUPS <a href="mailto:loupspingflavois@gmail.com">loupspingflavois@gmail.com</a>
<b>STE FLO/VENDRENNES ES</b> <i>PDT : Fabrice CONNIL</i>	Salle des Sports 85140 STE FLORENCE <a href="mailto:stflovend@gmail.com">stflovend@gmail.com</a>	<b>TALMONT ST HILAIRE</b> <i>PDT : Yoann MITARD</i>	Salle des Minées 267 av. des Sports 85440 TALMONT ST HILAIRE <a href="mailto:RC3T85440@gmail.com">RC3T85440@gmail.com</a>
<b>TARDIERE CTT</b> <i>PDT : Jérémy BOUGNOTEAU</i>	Salle Omnisports Le Bourg 85120 LA TARDIERE Tél : 02 51 52 64 00		

## *Catégories d'âge*

<b>Catégories</b>	<b>Dates de naissance</b>	
<b>VETERANS</b>	Né en 1935 Et avant	Vétéran 90
	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1936 Au 31 décembre 1940	Vétéran 85
	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1941 Au 31 décembre 1945	Vétéran 80
	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1946 Au 31 décembre 1950	Vétéran 75
	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1951 Au 31 décembre 1955	Vétéran 70
	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1956 Au 31 décembre 1960	Vétéran 65
	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1961 Au 31 décembre 1965	Vétéran 60
	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1966 Au 31 décembre 1970	Vétéran 55
	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1971 Au 31 décembre 1975	Vétéran 50
	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1976 Au 31 décembre 1980	Vétéran 45
	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1981 Au 31 décembre 1985	Vétéran 40
<b>SENIORS</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier 1986 Au 31 décembre 2006	Senior
<b>JUNIORS</b>	Nés en 2007	Junior 4 (« - de 19 ans »)
	Nés en 2008	Junior 3 (« - de 18 ans »)
	Nés en 2009	Junior 2 (« - de 17 ans »)
	Nés en 2010	Junior 1 (« - de 16 ans »)
<b>CADETS</b>	Nés en 2011	Cadet 2 (« - de 15 ans »)
	Nés en 2012	Cadet 1 (« - de 14 ans »)
<b>MINIMES</b>	Nés en 2013	Minime 2 (« - de 13 ans »)
	Nés en 2014	Minime 1 (« - de 12 ans »)
<b>BENJAMINS</b>	Nés en 2015	Benjamin 2 (« - de 11 ans »)
	Nés en 2016	Benjamin 1 (« - de 10 ans »)
<b>POUSSINS</b>	Nés en 2017 et après	Poussin (« - de 9 ans »)

# Comité Directeur

**BABARIT Julien** – *Président*

**BOURMAUD Stéphanie** – *Secrétaire / Pte C° Jeunes*

**LIAIGRE Jérôme** – *Trésorier / Crit. Féd.*

**GRELLIER Raphaëlle** – *Vice-Pte / C° Fémin. / C° Jeun.*

**CHATELLIER Stéphane** – *GPD*

**DUGAST Jeanne** – *C° Jeunes*

**FRANCHETEAU Alan** – *Crit. Féd.*

**GUILLOU François** – *C° Arbitrage et Sportive*

**JARNY Jérémy** – *C° Jeunes*

**PEIGNE Carol** – *C° Jeunes*

**SEYMOUR Tony** – *Statuts et Règlements*

## Vacances Scolaires



### Rentrée scolaire

Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025

### Toussaint

Du Samedi 18 octobre  
au Lundi 3 novembre 2025



### Noël

Du Samedi 20 décembre 2025  
au Lundi 5 janvier 2026

### Hiver

Du Samedi 14 février  
au Lundi 2 mars 2026



### Pâques

Du Samedi 11 avril  
au Lundi 27 avril 2026

### Pont de l'Ascension

Du Jeudi 14 mai  
au Lundi 18 mai 2026



### Eté

À partir du 4 juillet 2026